

Journal des traducteurs Translators' Journal

Note de gérance Le Journal des traducteurs au service de la traduction

Jean-Paul Vinay

Volume 4, Number 1, 1er Trimestre 1959

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1061514ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1061514ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (print)

2562-2994 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Vinay, J.-P. (1959). Note de gérance : le Journal des traducteurs au service de la traduction. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 4(1), 3–8.
<https://doi.org/10.7202/1061514ar>

NOTE DE GÉRANCE

LE JOURNAL DES TRADUCTEURS AU SERVICE DE LA TRADUCTION

LE PRÉSENT NUMÉRO, qui est double, représente à la fois le fascicule 4 du tome III et le fascicule 1 du tome IV. Nous avons augmenté le nombre des pages de façon à ce que nos lecteurs y trouvent leur compte. Une telle façon d'agir, de la part de la rédaction, pourrait cependant paraître désinvolte si elle n'était accompagnée d'explications pertinentes. J'ai donc rédigé la présente note, accompagnée d'extraits de certains documents importants, afin que tous soient au courant des vicissitudes de notre JOURNAL.



Un directeur de revue connaît, comme tous les chefs de bureau, le problème éternellement reposé du classement de ses dossiers. Les papiers s'accumulent dans tous les coins, et il s'agit d'y mettre un semblant d'ordre et de méthode. C'est ainsi que j'ouvrais, au début de 1959, une belle chemise jaune toute neuve pour y loger une épaisse correspondance dont il faut que je rende compte aujourd'hui. Comme titre, j'inscrivais au crayon rouge *Journal des Traducteurs : Nouvelle formule*. Que s'était-il donc passé ?

Il faut remarquer en premier lieu que, depuis ma prise en charge du *Journal* en 1956, il a subsisté un certain flou dans les rapports qui devaient s'établir entre rédacteurs et lecteurs d'une part, entre rédacteurs et sociétés de traduction d'autre part. Il y eut bien un comité de rédaction de nommé, d'abord par l'Institut de Traduction, puis conjointement avec la STIC ; mais l'activité de ces comités resta largement théorique. Si je fus aidé — et je me plais à le reconnaître ici, par certains collègues et amis, tant à Montréal qu'à Ottawa, la presque totalité du poids de la revue retombait sur mes épaules, descendant même parfois jusqu'à mon portefeuille lorsque certains besoins financiers se faisaient

trop pressants. Je ne m'en plaignais point, car j'estimais qu'il fallait doter la profession d'un organe vraiment représentatif, dont tous les traducteurs puissent être fiers. L'accueil fait au *Journal* dans tous les milieux et notamment à l'étranger, était d'ailleurs la meilleure garantie que nous étions sur la bonne voie. Le numéro III.3, très retardé par mes déplacements de l'été 1958, a tiré à 1100 exemplaires : le *Journal* avait doublé son tirage en l'espace de 3 ans.

Mais les forces humaines ne sont point inépuisables, et il convenait de remettre les destinées de notre revue dans les mains des groupements spécialisés qui, seuls, pourront lui assurer la continuité nécessaire. J'ai donc fait de nombreuses démarches auprès des sociétés et auprès de plusieurs organismes privés, particulièrement la librairie BEAUCHE-MIN qui me réserva le meilleur accueil en la personne de son gérant général, M. E. Frenette. Un projet de contrat s'esquissa alors, par lequel la rédaction se verrait libérée des obligations minutieuses du secrétariat commercial pour pouvoir se consacrer aux problèmes de rédaction. Puis, prenant ma plus belle machine à écrire, je me mis en devoir de taper une circulaire énergique, adressée aux membres de nos différents comités ainsi qu'à plusieurs personnalités du monde de la traduction, mémoire qui fut alors confié aux soins experts des Postes royales le 16 décembre 1958.

“Grand émoi dans les cercles de traducteurs canadiens!” écrit M. Jacques Paris, secrétaire de la STIC, dont le dévouement inlassable lui valut d'être nommé *ex officio* secrétaire d'un comité hâtivement rassemblé qui devait se réunir à l'Université de Montréal le 10 janvier 1959. “Ils étaient seize, décidés à prendre des moyens énergiques pour assurer la vie du *Journal des Traducteurs*, ce vaillant organe de la profession qui a réussi à grouper, sous une même couverture, toutes les sociétés de traducteurs du Canada.” Qu'il me soit permis de citer maintenant des extraits du procès-verbal rédigé par les soins de M. Paris :

“La Société des Traducteurs et Interprètes du Canada (la société nationale), l'Institut de Traduction (le premier et le plus ferme soutien de la revue), la Corporation des Traducteurs professionnels du Québec, la Société des Traducteurs et Interprètes d'Ottawa, (l'aînée de toutes les sociétés de traducteurs), et la Société des Traducteurs de Montréal étaient toutes présentes par le truchement de leurs délégués officiels ou officieux... Ces généreux collaborateurs, animés d'un esprit fraternel et désireux d'assurer la survivance du

Journal, avaient nom Robert Assa, Rita Bélanger, Marcelle Brassard, Donald Buchanan, Jacques Gouin, Jeanne Grégoire, Anne d'Halewyn, Blake T. Hanna, Lucien Julien, Marcel Paré, Jacques Paris, Michel Pasquin, Frédéric Phaneuf, Roland Surzur, François Vézi-na et Jean-Paul Vinay.”

“A la suggestion de M. J.-P. Vinay, la réunion du 10 débute par le choix d'un secrétaire, et l'assemblée des seize confie unanimement cette fonction à M. Jacques Paris. Même unanimité, plus tard, quand l'assemblée devait se désigner un président en la personne de M. Marcel Paré.”

“L'exposé de la question par M. Vinay fut le premier article de l'ordre du jour. Esquissant d'abord l'histoire du *Journal des Traducteurs*, M. Vinay fit voir comment, née du zèle de l'Association Canadienne des Traducteurs Diplômés et de son directeur-fondateur, M. Taillefer, la revue devait finalement retomber sur les seules épaules du directeur actuel. Depuis lors, malgré les encouragements et les promesses, les groupements de traducteurs se sont contentés d'une collaboration trop souvent platonique. N'eût été la générosité de l'*Institut de Traduction* affilié à l'Université de Montréal, qui a déboursé pour le *Journal* une somme de \$1,613 dont \$708 en dons, il y a déjà longtemps que la revue aurait cessé de paraître. Rédaction, impression, publicité, correction d'épreuves, livraison, tout incombe au directeur. C'est là une situation fautive, puisque la responsabilité de publier l'organe canadien des traducteurs doit incomber non à un seul homme mais à la profession tout entière.

“Responsabilité partagée en ce qui concerne la *direction*, la *rédaction* et l'*administration*, voilà ce que devraient accepter les sociétés intéressées. Le problème administratif peut facilement se résoudre, puisque la Librairie BEAUCHEMIN est prête à se charger, à ses frais, de l'impression, de la livraison, de la publicité et du secrétariat des abonnements. Il ne resterait alors aux sociétés qu'à garantir un déficit prévu de \$300 pour 1959, et à organiser un secrétariat où serait centralisée la vie du *Journal*.

“Quant à l'apport à fournir à la direction, chaque société devrait garantir une quote-part d'articles pour chaque numéro; pour y arriver, il serait souhaitable qu'un sous-comité de rédaction soit établi dans chaque société de traducteurs.”



Après une étude de la situation financière du *Journal* et du fichier des abonnés, l'Assemblée des Seize, — maintenant historique et à laquelle on peut donc désormais accorder des majuscules, décida à l'unanimité et en accord avec le directeur-propriétaire :

“1°) que M. Vinay garderait la propriété et la direction du *Journal*, mais que, au cours de l'année, on verrait quelle solution prendre pour faire de la revue l'organe réel de la profession;

“2°) que la *Librairie Beauchemin*, par contrat, se chargerait de

l'impression, la livraison, la publicité et l'abonnement du Journal, et cela pour un an;

“3°) qu'un *comité provisoire de direction et de rédaction* serait constitué, comprenant un délégué de chacune des sociétés de traducteurs représentées à la réunion du 10 janvier;

“4°) qu'un *secrétaire de la rédaction* serait nommé par le comité de direction et de rédaction pour diriger la collection et la révision des articles, sous l'autorité du directeur, et que ledit secrétaire ferait automatiquement partie dudit comité;

“5°) qu'un *secrétariat du Journal* serait établi par le comité de direction et de rédaction et qu'un *chef de secrétariat* serait nommé par ledit comité. (L'Assemblée nota que M. Roland Surzur et Mlle Rita Bélanger avaient déjà offert leurs services à cet effet; d'autre part que M. Frédéric Phaneuf, ainsi que M. Marcel Paré, (*Publicité-Service*) sont prêts à collaborer au travail matériel de la correction des épreuves et dactylographie des manuscrits);

“6°) que les sociétés qui jouissent d'un prix de faveur (\$2.25) pour l'abonnement de leurs membres au *Journal* seraient invitées à renoncer à ce privilège pour 1959;

“qu'un numéro spécial du *Journal* tiendrait lieu du dernier numéro de 1958 et du premier numéro de 1959, et serait coté III.4 / IV.1;

“7°) qu'une réunion du comité de direction et de rédaction serait convoquée pour le 25 janvier, à l'Université de Montréal, à 10 h. de la matinée;

“8°) que le secrétaire, dans sa lettre aux sociétés, fixerait une date limite pour la nomination des délégués au comité de direction et de rédaction du *Journal* et que, passé cette date, la direction du Journal inviterait un membre de la société en défaut à faire partie provisoirement, — jusqu'à confirmation par ladite société, — dudit comité de direction et de rédaction.”

M. Jacques Paris, qu'il faut remercier tout particulièrement de s'être dépensé avec tant de bonne grâce et de compétence, concluait ainsi la circulaire qu'il adressait aux sociétés de traducteurs, le 13 janvier 1959, en exécution des décisions mentionnées ci-dessus :

“L'Assemblée des Seize, mandataire de nos sociétés de traducteurs, croit avoir bien rempli le rôle qu'on lui avait confié. Elle s'en remet maintenant au comité de direction et de rédaction pour la bonne marche du *Journal des Traducteurs* et espère que tous les groupes de traducteurs ne cesseront de collaborer activement à la revue dont la seule ambition est de devenir un jour, en fait comme en droit, l'organe officiel des traducteurs du Canada.”¹



Pour donner des nouvelles de la première réunion du comité de rédaction et de direction, tenue en D'416, Université de Montréal le 25 janvier à 10 h. du matin, par un froid

piquant vraiment exceptionnel dans cet hiver clément et doux... je me sers maintenant des notes rédigées par la secrétaire de séance, Mlle Paule Langlois, étudiante de 2e année à l'Université, représentant la section de Linguistique. Étaient présents : Fernand Beaugard (CTPQ), Rita Bélanger (Secrétariat), Jacques Gouin (STIO), Lucien Julien (Secrétariat), Paule Langlois (U. de M.), Michel Pasquin (STM), Frédéric Phaneuf (STIC), Roland Surzur (Secrétariat), François Vézina (I. de T.) et Jean-Paul Vinay (J. des T.).

Le comité demanda d'abord des précisions financières et des détails sur l'entente avec la librairie BEUCHEMIN, notamment sur l'article 5 du contrat qui prévoit que la librairie peut s'objecter "à certains articles qu'elle jugerait préjudiciables à la vente des abonnements ou des annonces"; M. Vinay a précisé qu'il s'agit d'une clause de style permettant de garantir les annonceurs contre des critiques "stylistiques" visant les textes insérés dans le *Journal*. Puis on en vint aux décisions importantes : Mlle Rita Bélanger se déclara prête à mettre à notre disposition ses locaux situés à Montréal, 2583, rue Montgomery, où l'on peut l'atteindre facilement par téléphone toute la journée (LA 1-4843). M. Roland Surzur, qui avait fait une proposition semblable, accepte de réunir les textes, de les revoir le cas échéant, d'écrire des comptes rendus critiques et de s'employer à faciliter dans une large mesure la parution du *Journal* dans les délais prévus. Je profite de cette occasion pour remercier bien vivement Mlle Bélanger et M. Surzur pour cette belle preuve d'entraide et de dévouement.

Le comité se réunira au moins quatre fois l'an pour juger des textes reçus et donner des directives sur le contenu des numéros futurs. Entre la réception des textes et l'impression, il faut calculer un délai de 6 semaines; pour le numéro IV.2 les textes devront donc être rentrés le 15 avril; pour le IV.3, le 15 juillet, et pour le IV.4 le 15 octobre. Les autres membres du comité ont tous promis leur appui; ils veilleront en particulier à l'envoi ponctuel des *rubriques* de leurs sociétés respectives, à la récolte d'*articles* documentés "portant dans une large mesure sur des problèmes pratiques", et insisteront auprès des membres affiliés aux divers groupements pour obtenir des *abonnements statutaires*, ce qui facilite l'administration de la revue et l'assoit sur des

bases financières solides. La prochaine réunion fut fixée aux environs du 15 avril et l'on se sépara pour mettre en œuvre toutes ces excellentes décisions.



Voici maintenant tous nos lecteurs au courant des changements apportés aux organismes de direction de *leur* revue. Je n'ai pas cité tous ces détails sans raison : nous désirons en effet que les lecteurs collaborent toujours plus intimement à la rédaction des pages du *Journal*. D'autres ententes interviendront probablement pour en fixer la formule définitive qui devra être élaborée cette année avant l'expiration du contrat Beauchemin qui fut signé effectivement le 7 février 1959. Mais toutes ces dispositions administratives resteraient vides et sans objet si nous ne pouvions compter sur nos membres, sur tous les traducteurs, réviseurs, interprètes, professeurs, étudiants, bibliothécaires, archivistes, administrateurs, que sais-je encore, pour insuffler au *Journal* la vie qui sera sa valeur et sa raison d'être. Je suis certain que cet appel, comme par le passé, sera entendu et que tous auront à cœur de faire du *Journal des Traducteurs* un instrument de travail et de rayonnement qui fera honneur à notre profession et à notre pays.

Jean-Paul VINAY

¹ Tous mes remerciements vont ici aux personnes qui ont bien voulu répondre personnellement à mon S.O.S. du 16 décembre; leurs encouragements m'ont été précieux. Un merci tout spécial à des correspondants lointains qui ont tenu à m'envoyer leurs vœux par télégramme avant la réunion, notamment M. A. Potvin, d'Ottawa, et Mr. Henry Fischbach, de New-York.

